



Vallon-Neuves

Thierry Billieux - Vice-Syndic

En date du 30 janvier 2025, Monsieur Thierry Billieux, Vice-Syndic en charge des dicastères des eaux, du feu, de la glaisière, de la protection civile, de l'armée, du feu bactérien et des forêts depuis avril 2015, a annoncé sa démission de l'Exécutif avec effet au 30 avril 2025, pour des raisons personnelles.

Il remercie le Conseil communal ainsi que toutes les personnes qu'il a côtoyées durant ces dix années au service de la commune de Vallon. Il exprime sa gratitude pour les excellentes relations entretenues, marquées parfois par des débats animés, mais toujours dans le respect, la collégialité et, avant tout, dans l'intérêt de la population.

Pour votre information, le texte suivant paraîtra dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg en date du 21 mars 2025 :

"Les citoyennes et citoyens de la Commune de Vallon sont convoqués pour une élection complémentaire au Conseil communal, le dimanche 18 mai 2025, suite à la démission de Monsieur Thierry Billieux. Les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat communal munies de la signature d'au moins 15 citoyennes ou citoyens actifs jusqu'au lundi 07 avril 2025 à 12.00 heures au plus tard. Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par la Secrétaire communale. Le second tour est, cas échéant, fixé au dimanche 08 juin 2025".

S'il ne devait y avoir qu'un seul candidat, il sera proclamé élu, sans scrutin. S'il y en a plusieurs, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (premier tour à la majorité relative).

S'il n'y a pas de liste déposée, le matériel de vote sera tout de même distribué et tout citoyen pourra alors recevoir valablement des voix.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et ne manquerons pas de vous informer en cas d'élection tacite ou maintien de la date du dimanche 08 juin 2025.

Le Conseil communal

Contact

Téléphone : 026 667 20 27

Secrétariat : commune@vallon.ch

Finance : caisse@vallon.ch

Heures d'ouverture

Lundi : 16 h 00 - 18 h 00

Mercredi : 08 h 00 - 11 h 00

Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

Adresse postale

Administration communale

Route de la Vannaz 19

1565 Vallon

Sac pour les chiens

Nous vous rappelons que si vous souhaitez des sacs pour les excréments de vos chiens, ils sont disponibles gratuitement au bureau communal.

N'hésitez pas à venir en récupérer.



Vallon est sur iBroye

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-là venir à vous.



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play



Ordures ménagères - Plan de ramassage des déchets 2025



Plan de ramassage des déchets 2025 Vallon

Vallon
Administration communale
Rte de la Valmaz 19
1565 Vallon

Téléfon: 026 667 20 27
E-Mail: commune@vallon.ch
Website: www.vallon.ch

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lu												
Ma												
Me												
Je												
Ve												
Sa												
DI												
Lu												
Ma												
Me												
Je												
Ve												
Sa												
DI												
Lu												
Ma												
Me												
Je												
Ve												
Sa												
DI												
Lu												
Ma												
Me												
Je												
Ve												
Sa												
DI												
Lu												
Ma												

Légende

Ordures ménagères

Date de ramplacement

Service de conteneur

Nettoyage de vos contenants sur place : Nos véhicules de collecte disposent d'un système intégré de rinçage des conteneurs. La collecte et le rinçage (avec de l'eau chaude jusqu'à 70°) s'effectuent en un seul passage, pour des conteneurs d'un volume maximal de 1100 litres. Avec notre système d'identification des conteneurs intégré (avec puce électronique), nous vous offrons dans tous les cas une transparence totale dans la gestion des services. Plus d'information: [Brochure](#) ou bien sur notre site [web](#).

Haldimann AG
Grande Ferme 8
Case postale 242
3280 Morat

Téléfon 026 411 95 00
Fax 026 411 95 01
info@haldimannmag.ch
www.haldimannmag.ch



Installation de compostage
See Land
www.kompostsee.land.ch



Centre d'élimination
de Löwenberg (EZL)
www.haldimannmag.ch

Haldimann SA Morat
www.haldimannmag.ch

Paroisse Saint François d'Orsens - Soupe de Carême



Soupe de Carême

La Paroisse d'Orsens vous invite à partager un moment de convivialité à la soupe de Carême qui aura lieu le

Samedi 8 mars dès 19h30.

Elle sera servie à la Salle communale des abris à Vallon après la messe de 18h30.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette soirée.

Le Conseil de Paroisse

Participation aux frais de déplacements des étudiant(e)s et apprenti(e)s

Nous vous rappelons que la participation communale aux frais de déplacements des étudiant(e)s et apprenti(e)s, s'élève pour l'année scolaire 2024-2025, à Fr. 250.-.

Cette participation est accordée, à bien plaisir, aux jeunes qui remplissent les conditions suivantes :

- être domicilié(e) légalement dans la commune
- être un jeune en formation jusqu'à l'âge de 23 ans révolus durant l'année scolaire ou d'apprentissage 2024-2025
- formuler sa demande par écrit au Conseil communal jusqu'au 14 mars 2025
- joindre à son courrier une copie du contrat d'apprentissage, ou une attestation de l'établissement d'étude

Le Conseil communal se réserve le droit de ne pas accorder cette subvention pour de justes motifs. Les bénéficiaires seront avertis personnellement. A cet effet, merci d'indiquer un numéro de téléphone portable ou une adresse e-mail régulièrement consultée.

Les participations communales seront remises aux bénéficiaires en espèces. Aussi le requérant, ou un représentant légal, devra se rendre au bureau communal, après réception de la confirmation de subventionnement, durant les heures d'ouverture des guichets, soit :

Lundi entre 16 h 00 et 18 h 0
Mercredi entre 08 h 00 et 11 h 00
Jeudi entre 16 h 00 et 18 h 00

Information sur la qualité de l'eau de la commune 2024

Information – Qualité de l'eau

Qualité de l'eau potable 2-2024 Commune de Vallon réseau de distribution

Conformément à la législation et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau provient de l'association régionale ABV. Elle garantit dans la mesure du possible, par sa production, l'approvisionnement de ces membres et au besoin par des connexions de secours avec les réseaux de Morat (IB-Murten) et du Groupement régional d'adduction d'eau de la Crête de Châtillon (GRAC).

Traitement

L'association régionale a ces propres installations de traitement. L'eau est distribuée sans traitement supplémentaire.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte plusieurs séries de prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques

Le distributeur surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de divers paramètres physico-chimiques. Aucun d'eux ne dépasse les limites autorisées pour ces campagnes de mesures. Le tableau ci-dessous indique des valeurs moyennes pour l'année.

Dureté totale	15 °f
Calcium	*49 mg/l
Magnésium	*6 mg/l

Nitrates	*6 mg/l
Aluminium	*0.1 µg/l
Arsenic	*0.3 µg/l

na : non analysé

* valeur annoncée par le producteur de l'eau (ABV)

Micropolluants :

Des traces de résidus de sous-produit de désinfection, médicamenteux et phytosanitaires, sont mis en évidence dans certaine analyse, mais restent largement au-dessous des limites fixées par l'autorité sanitaire.

Cas particulier du chlorothalonil : l'OSAV a, le 22 mai 2024, publié une directive qui a pour objet les valeurs maximales applicables aux métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable (0.1 µg/l). Cette directive prescrit entre-autre d'informer les consommateurs des résultats d'analyse et des mesures prises.

Deux métabolites sont suivis dans l'eau distribuée, ils ont les valeurs moyennes suivantes :

R417888	*<0.020	µg/l	R471811	*0.174	µg/l	SYN57900		µg/l
---------	---------	------	---------	--------	------	----------	--	------

* valeur annoncée par le producteur de l'eau (ABV)

L'association régionale qui nous fournit l'eau, étudie actuellement les solutions pour diminuer ces valeurs. Ces solutions sont la création d'une nouvelle station de traitement en remplacement de celle de Portalban et la modification de filière de traitement de la station de Cudrefin.

Remarques :

néant

Informations utiles

L'information sur la qualité de l'eau de l'association régionale est disponible sur son site internet www.a-b-v.ch

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 026 667 20 27

En cas de problèmes sur le réseau d'eau potable, fuites ou accidents, vous pouvez vous adresser à l'administration communale.

Vallon le 15 janvier 2025



CAFE CONTACT

A la cafétéria du Musée Romain
à Vallon de 09h00 à 11h00

Deux fois par mois le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois

Venez prendre un café ou un thé afin de partager un moment convivial en compagnie de seniors des Communes de Vallon et Saint-Aubin et des membres de la Commission animation, culturelle et Seniors.

C'est l'occasion de faire de nouvelles rencontres, de se renseigner sur les diverses activités pour les seniors et proposer des nouveaux projets.

Ponctuellement, différents thèmes seront abordés.

Entrée libre : prix du café/thé CHF 3.–

EN FEVRIER

—

MERCREDI

5 FEVRIER 2025

19 FEVRIER 2025

—

EN MARS

—

MERCREDI

5 MARS 2025

19 MARS 2025

—

LA COMMISSION
ANIMATION,
CULTURELLE ET
SENIORS DE LA
COMMUNE DE
VALLON



BALADE CONVIVIALE

Départ de La Chaumière à
Vallon à 14h30

Deux fois par mois, le 2^{ème} vendredi du mois et
le 4^{ème} jeudi du mois

Bouger permet d'être en forme et de rester autonome !

Venez faire une balade conviviale en compagnie de seniors des
Communes de Vallon et Saint-Aubin et des membres de la
Commission animation, culturelle et Seniors.

C'est l'occasion de faire de nouvelles rencontres. Convient à
tout un chacun, le rythme sera adapté en fonction des
personnes présentes. N'hésitez pas à prendre des bâtons de
marche.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, les sorties ont lieu par tous
les temps et c'est gratuit.

Durée : 1h à 1h30

EN FEVRIER

VENDREDI
14 FEVRIER 2025

JEUDI
27 FEVRIER 2025

EN MARS

VENDREDI
14 MARS 2025

JEUDI
27 MARS 2025

LA COMMISSION
ANIMATION,
CULTURELLE ET
SENIORS DE LA
COMMUNE DE
VALLON

Recensement agricole annuel

Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : Le recensement agricole annuel aura lieu du

07 février au 27 février 2025,

sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire, les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés recevront les informations concernant l'ouverture du recensement par e-mail. L'accès à l'application GELAN se fera comme d'habitude via le portail www.agate.ch.

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez vous annoncer à votre préposé local. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du secteur Paiements directs de Grangeneuve.

Préposé pour Vallon :
M. Roland Moser
Tél. : 026 667 18 92 / courriel : rolchri@bluewin.ch



Faux policiers - Faux banquiers



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE 117

POLICE

SAIDEF - MEMO Déchets 2025

La SAIDEF met à votre disposition le MEMO Déchets 2025. Dans ce guide, disponible au Bureau communal (format papier) ou directement via ce lien :

<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Vallon>.

Vous y trouverez :

- les informations générales
- les types de déchets
- le calendrier de ramassage 2025
- les points de collectes

Recensement des chiens sur le territoire communal & propreté

Les propriétaires de chiens sont priés de transmettre à l'administration communale, toute acquisition, cession, décès, mutation d'ici au 28.02.2025 par le biais d'un e-mail (commune@vallon.ch) ou lors de leur prochain passage au bureau communal.

Pour rappel, celui ou celle qui acquiert un chien doit s'annoncer également à la banque de données nationales AMICUS. Par ailleurs, chaque chien doit être identifiable au moyen d'un transporteur (puce électronique) :

- au plus tard trois mois après la naissance ;
- dans tous les cas avant d'être cédé à un tiers par le détenteur ;
- lors de l'importation en Suisse, un rendez-vous chez un vétérinaire suisse pour un contrôle et les vaccins, est obligatoire.

Toute modification doit être annoncée dans les 15 jours par le détenteur à AMICUS.

Nous rappelons également que chaque propriétaire doit veiller à ce que leur animal ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

Des sachets vous permettant de ramasser les excréments de vos chiens sont distribués gratuitement à l'administration communale et des poubelles ont été installées à différents endroits sur la Commune.





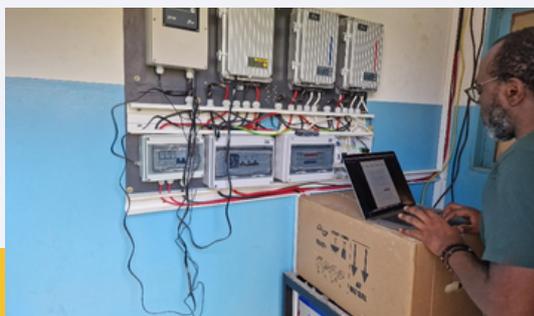
Cameroun



Accéder à l'électricité 24h/24h pour un centre mères-enfants : c'est possible

La ville d'Akonolinga se trouve au centre du Cameroun, à 120 km à l'est de Yaoundé. L'approvisionnement en eau et électricité de l'hôpital est très souvent défaillant. Les coupures de courant sont quasi journalières et peuvent durer de plusieurs heures à plusieurs jours impactant fortement la qualité des soins fournis à la population.

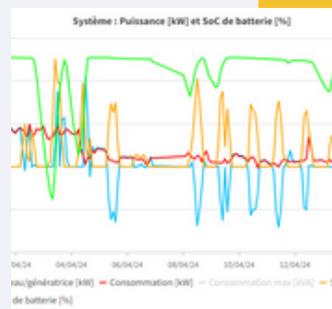
Le projet mené par Électriciens sans Frontières Suisse avec le soutien de Fribourg-Solidaire a permis aux appareils les plus critiques du CME d'être alimentés avec une tension conforme et de continuer à fonctionner en cas d'interruption de l'alimentation du réseau.



Témoignage

Lors des interruptions d'alimentation d'ENEO, le bâtiment « mères-enfants » reste le seul éclairé de la commune, ce qui étonne la population, la magie africaine n'est jamais éloignée et ils accourent pour recharger leurs téléphones ! – ce qui n'est pas autorisé

Chaque contribution nous permet de renforcer les projets de nos membres
Avec 1 franc par an par habitant, c'est possible



Les travaux techniques

- Pose de panneaux photovoltaïque, de batteries et confection d'une prise de terre
- Pose, raccordement, paramétrage et mise en service de toute l'installation
- Formation de l'électricien attaché à l'Hôpital
- Instruction et formation des intervenants de l'hôpital
- Suivi par télémétrie

Bilan

Le bilan est positif et les retours sont encourageants. Les problèmes rencontrés lors de la mise en service se limitent à la défaillance d'un onduleur résolu par la fourniture d'une pièce compatible par le sous-traitant local. Les compétences locales permettent de réaliser des projets « technologiquement ambitieux »

CHF 16'109

- Le coût réel du projet
- l'équivalent de 63'000.- d'heures bénévoles

Fribourg-Solidaire

C'est:

Des **projets de qualité**: chaque projet est analysé par les expert-es de la commission technique selon de stricts critères.

Des **résultats** tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.

Transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

www.fribourg-solidaire.ch

